

Documents à joindre à la demande

Enfants de plus de 16 ans:	-Attestation de la formation actuelle / Certificat médical en cas d'incapacité d'exercer une activité lucrative ou décision AI
Personnes de nationalité suisse:	-Copie du livret de famille ou de l'acte de naissance des enfants
Personnes de nationalité étrangère:	<p>Copie de:</p> <ul style="list-style-type: none"> -pour les Allemands: Wohnsitzbescheinigung (ausgestellt von der örtlichen Gemeinde) -pour les Français: Livret de famille oder fiche familiale d'état civil -pour les Italiens: Certificato di stato di famiglia per assegni familiari -pour les Espagnols: Libro de la familia -pour tous les autres: Livret de famille ou un document équivalent (fiche familiale d'état civil établie dans l'année courante et mentionnant la composition de la famille (parents, enfants, état civil, adresse de domicile) Cette attestation doit être traduite en allemand. <p>Toutes les personnes de nationalité étrangère domiciliées en Suisse sont priées de joindre les certificats d'étrangers de tous les membres de la famille.</p>
Personnes célibataires:	-Acte de naissance des enfants, reconnaissance en paternité
Personnes divorcées ou séparées:	<p>En plus:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Extrait du jugement de divorce ou de séparation concernant le droit de garde ou l'attestation de domicile des enfants

**IMPORTANT: Transmettez-nous uniquement des copies des documents originaux.
Les actes de naissance des enfants ne sont valables que dans l'année de naissance!**

Dans des cas particuliers, la Caisse d'allocations familiales peut demander des documents supplémentaires.

Questions

Si vous avez des questions, notre équipe de la Familienausgleichskasse für das Basler Gewerbe se tient à votre disposition au numéro de téléphone 061 227 50 83 ou par e-mail à info@fageba.ch.